

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 3 novembre 2015, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Manuel Bisson pour la propriétaire, la compagnie Les immeubles JF Lussier Itée, sur le lot 1 657 862 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 1155, rang de l'Église, en zone agricole déstructurée commerciale ADC-2, qui a pour nature et effets d'autoriser le remplacement d'une enseigne existante posée à plat sur un bâtiment à une hauteur de 10,36 mètres alors que l'article 808 du « *Règlement de zonage* numéro 1066-05 » stipule qu'une enseigne posée à plat sur un bâtiment ne doit pas dépasser une hauteur de 6 mètres au-dessus du niveau moyen du sol, ce qui constitue une dérogation de 4,36 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le huit octobre deux mille quinze (8 octobre 2015).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 15-37